



FINANCIERE DE L'ECHQUIER

# ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>7</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>10</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>14</b>
bilan .....	15
actif .....	15
passif .....	16
hors-bilan.....	17
compte de résultat.....	18
annexes .....	19
règles & méthodes comptables .....	19
évolution actif net .....	23
compléments d'information .....	24
<b>inventaire.....</b>	<b>38</b>

<b>Commercialisateur</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, Avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, Avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, Rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, Rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, Rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex.

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Actions des pays de l'Union Européenne.

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables (ou : Affectation du résultat) :

Affectation du résultat net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

## Objectif de gestion

Echiquier Major SRI Growth Europe est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

## Indicateur de référence

L'indice MSCI EUROPE est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Major SRI Growth Europe. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes. Le fonds est exposé essentiellement sur des grandes valeurs européennes. Le fonds se réserve aussi la possibilité de s'exposer sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif net.

La gestion d'Echiquier Major SRI Growth Europe s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,

- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

Echiquier Major SRI Growth Europe intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Etant donnée la thématique d'investissement de ce fonds (sélection de sociétés européennes leader et en croissance), l'analyse ESG permet de mieux identifier les entreprises dirigées par des équipes de management de grande qualité, capables d'attirer et motiver les meilleurs éléments et d'anticiper les réglementations sociales et environnementales pour installer durablement leur leadership. L'analyse ESG permet ainsi d'approfondir notre connaissance des entreprises et ainsi minimiser les risques attachés à l'investissement. Echiquier Major SRI Growth Europe s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») ou ceux démontrant une amélioration continue de leur pratiques ESG dans le temps (approche « best efforts»). Il s'agit pour nous d'évaluer si l'entreprise s'inscrit dans une réelle démarche de progrès en se fixant des objectifs ambitieux. Echiquier Major SRI Growth Europe applique un filtre extra-financier sur sa sélection de valeurs : ces dernières doivent avoir une note ISR minimum déterminée par la société de gestion.

L'objectif extra financier visé par le fonds est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant des axes d'améliorations précis, à suivre dans le temps.

Echiquier Major SRI Growth Europe n'a recours aux instruments dérivés que dans le cadre de couverture du risque de marché et du risque de change.

### **Les actifs (hors dérivés)**

#### Les actions :

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions européennes et 25% maximum en actions non européennes.

Le fonds est exposé à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations et de tous secteurs d'activité. Par ailleurs, le fonds peut être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% des actifs détenus. Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75 % en actions européennes.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le fonds peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **Investissement en titres d'autres Organismes de Placement Collectifs**

Le fonds ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le fonds peut investir dans des OPCVM de la société de gestion ou d'une société liée.

### **Les instruments dérivés**

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

### **Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **Dépôts**

Néant.

### **Emprunt d'espèces**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital : Oui**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions : Oui**

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de gestion discrétionnaire : Oui**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque qu'Echiquier Major SRI Growth Europe ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque de taux : Oui**

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

#### **Risque de crédit : Oui**

Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque de change : Oui**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

### **Souscripteurs concernés :**

- Part A : Tous souscripteurs
- Part G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Part I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Part J : Réservée aux investisseurs institutionnels

### **Profil de l'investisseur type :**

Le Fonds s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

Echiquier Major SRI Growth Europe peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier Major SRI Growth Europe peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Major SRI Growth Europe dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

### **Durée de placement recommandée :**

Supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal**

Dominante fiscale : le FCP est éligible au PEA.

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le fonds propose trois parts de capitalisation, il est recommandé à chaque porteur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les porteurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

**Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

• La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion ([www.lfde.com](http://www.lfde.com)). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.

• Date d'agrément par l'AMF : 28 janvier 2005.

• Date de création du Fonds : 11 mars 2005.

# rapport d'activité

En 2018, Echiquier Major SRI Growth Europe SRI Growth Europe recule de 8,3% (-10,6% pour son indice de référence le MSCI Europe). La performance de la part I est de -6,53% et la performance de la part G de -7,30%.

Le fonds a bénéficié cette année de son positionnement sur les valeurs de croissance, des valeurs de qualité à l'endettement limité. La fin d'année 2018 et son lot de craintes (risques politiques, risque cyclique, ...), a néanmoins pesé sur la performance. Deux secteurs défensifs ont contribué à la performance : la santé (ASTRAZENECA, NOVO NORDISK, GRIFOLS), en hausse de 7,7% et la consommation de base (L'OREAL, KERRY, UNILEVER), en hausse de 3,5%. La finance et la consommation discrétionnaire ont pesé sur les performances du fonds.

Le quantitative easing qui soutenait les marchés depuis 2009 se tarit progressivement et des interrogations de plus en plus fortes apparaissent sur la longueur du cycle économique. Nous avons positionné le fonds pour l'année 2019 en réduisant progressivement son bêta afin d'être en capacité de faire face aux incertitudes du nouvel environnement économique. Nous avons par exemple réduit notre exposition aux valeurs cycliques, cédé les positions sur lesquelles la trajectoire de croissance était le moins clair (RICHEMONT, ZALANDO) et réduit notre exposition aux sociétés présentant un risque de révision des estimations à la baisse important.

Nous préservons notre stratégie d'investissement de conviction ainsi que notre processus de sélection rigoureux. Notre point d'ancrage reste les entreprises de croissance et de qualité, leaders sur leurs secteurs qui gèrent bien leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

## Renseignements règlementaires

Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPC ne détient pas des parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées:

## Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour l'ensemble des fonds actions Financière de l'Echiquier, investis en Europe. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise (directeur des relations investisseuses, directeur financier, directeur du développement durable). Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Echiquier Major SRI Growth Europe, fonds ISR de la gamme Financière de l'Echiquier, accorde une importance toute particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le fonds investit uniquement dans des valeurs ayant obtenu une note extra financière supérieure à (6/10).

En 2013, le Fonds Echiquier Major SRI Growth Europe a obtenu le label Novéthic

Le Label ISR Novéthic est attribué aux fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) dont la gestion prend systématiquement en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Le Label ISR Novéthic garantit à l'investisseur transparence et traçabilité dans ses placements. Il est basé sur quatre critères :

- une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) d'au moins 90% du portefeuille
- un processus de sélection ISR transparent
- une information régulière sur les caractéristiques ISR des titres
- la publication de l'intégralité de la composition du portefeuille

Plus d'information sur [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr).

Par ailleurs, le fonds s'engage à réaliser une analyse extra financière pour 90% des valeurs présentes en portefeuille, ainsi qu'à céder un titre, si la note ISR vient à être dégradée en dessous de 6/10.

Adhérent au code AFG/FIR, le fonds veille à fournir une information transparente sur les principes d'investissement du fonds mais

également sur les processus d'analyse ESG et sur sa politique de vote.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique : <http://www.fin-echiquier.fr/nos-fonds/detail-des-fonds/echiquier-major>

### Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement. Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion. Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
<b>Total</b>	<b>13 797</b>	<b>6 422</b>	<b>2 065</b>

\* conformément à la politique de rémunération de la société de gestion.



**Réglementation SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

# rapport du commissaire aux comptes

FCP  
ECHIQUEUR MAJOR  
SRI GROWTH  
EUROPE

Exercice clos le 31  
décembre 2018

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**FCP  
ECHQUIER MAJOR  
SRI GROWTH  
EUROPE**

*Exercice clos le 31  
décembre 2018*

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

FCP  
ECHIQUIER MAJOR  
SRI GROWTH  
EUROPE

Exercice clos le 31  
décembre 2018

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FCP  
ECHIQUIER MAJOR  
SRI GROWTH EUROPE  
Exercice clos le 31  
décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

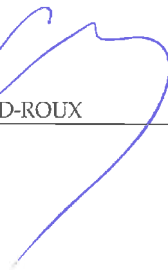
*Fait à Courbevoie, le 23 avril 2019*

Le commissaire aux comptes

---

Mazars :

Gilles DUNAND-ROUX



---

**comptes**  
annuels

# BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>597 016 770,67</b>	<b>840 720 657,07</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	597 016 770,67	828 683 194,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	11 001 018,05
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	1 036 444,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>99 792,17</b>	<b>13 677 181,47</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	99 792,17	13 677 181,47
<b>Comptes financiers</b>	<b>11 325 929,64</b>	<b>28 056 489,24</b>
Liquidités	11 325 929,64	28 056 489,24
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>608 442 492,48</b>	<b>882 454 327,78</b>

# BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	566 307 041,32	788 192 249,92
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 864 804,27	66 407 226,33
• Résultat de l'exercice	-75 679,34	4 045 441,98
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>608 096 166,25</b>	<b>858 644 918,23</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>346 326,23</b>	<b>23 809 409,55</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	346 326,23	23 809 409,55
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>608 442 492,48</b>	<b>882 454 327,78</b>



# HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	265,11	8,13
• Produits sur actions et valeurs assimilées	11 861 816,99	17 981 708,47
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>11 862 082,10</b>	<b>17 981 716,60</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-30 277,12	-154 794,14
• Autres charges financières	-7 298,48	-10 808,55
<b>Total (II)</b>	<b>-37 575,60</b>	<b>-165 602,69</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>11 824 506,50</b>	<b>17 816 113,91</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-11 028 031,77	-12 753 129,07
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>796 474,73</b>	<b>5 062 984,84</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-872 154,07	-1 017 542,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-75 679,34</b>	<b>4 045 441,98</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  - Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
  - France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.
- Asie – Océanie : extraction à 12 h
  - Amérique : extraction J+1 à 9 h
  - Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
  - France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème	
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part A	2,392% TTC max
	Frais de gestion externes à la société de gestion		Part G	1,35% TTC max
			Part I	1% TTC max
			Part J	0,75 % TTC max
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions	

			Part A, G, I	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Part J	Une commission de surperformance de 15% est appliquée sur la différence positive entre la performance du FCP (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice MSCI EUROPE.

(\*) Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence.
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 28/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 28/12/2018 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice (ou objectif).

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus :

- Changement de dénomination le 21.09.2018, Echiquier Major devient Echiquier Major SRI Growth Europe .

- Création d'une nouvelle catégorie de parts : Part J créée le 31.12.2018

Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Affectation du résultat net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.


**2 évolution actif net**

Devise	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>858 644 918,23</b>	<b>1 080 855 257,24</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	208 102 012,93	204 701 388,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-410 448 209,44	-538 193 277,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	87 830 697,01	124 174 059,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 913 702,83	-17 766 158,84
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-5 215 882,73	-8 542 797,98
Différences de change	3 019 333,48	-13 804 082,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-103 722 628,71	22 156 907,54
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 609 095,26	105 331 723,97
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	105 331 723,97	83 174 816,43
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	796 474,73	5 062 984,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	3 153,58 <sup>2</sup>	637,04 <sup>1</sup>
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>608 096 166,25</b>	<b>858 644 918,23</b>

<sup>1</sup> Soutle de fusion-absorption du FCP Echiquier Dividende le 08.09.2017

<sup>2</sup> Soutle de fusion-absorption des FCP Stamina Europe le 22.05.2018 et FCM Real Estate le 02.11.2018

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-



3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11 325 929,64
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 325 929,64	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	DKK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	106 346 359,92	61 560 537,88	42 648 195,47	38 332 996,06
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>99 792,17</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	97 073,04
Somme à payer	2 719,13
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>346 326,23</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	254 235,79
Frais provisionnes	92 090,44
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

### 3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0010321828	539 279,314	129 822 124,78	688 009,924	158 661 625,93
PART I / FR0011188275	44 029,619	74 912 363,47	139 621,564	245 325 209,33
PART G / FR0010581728	13 941,469	3 366 524,68	27 368,71	6 461 374,18
PART J / FR0013392404	1	1 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010321828		-		-
PART I / FR0011188275		-		-
PART G / FR0010581728		-		-
PART J / FR0013392404		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010321828		-		-
PART I / FR0011188275		-		-
PART G / FR0010581728		-		-
PART J / FR0013392404		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010321828		-		-
PART I / FR0011188275		-		-
PART G / FR0010581728		-		-
PART J / FR0013392404		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0010321828	2,41
PART I / FR0011188275	0,52
PART G / FR0010581728	1,36
PART J / FR0013392404	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>Montant</b>
Catégorie de part :	
PART A / FR0010321828	-
PART I / FR0011188275	-
PART G / FR0010581728	-
PART J / FR0013392404	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	4,65
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-75 679,34	4 045 441,98
<b>Total</b>	<b>-75 679,34</b>	<b>4 045 441,98</b>

PART A / FR0010321828	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 134 640,70	-2 277 385,05
<b>Total</b>	<b>-3 134 640,70</b>	<b>-2 277 385,05</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0011188275	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 040 792,23	6 269 022,81
<b>Total</b>	<b>3 040 792,23</b>	<b>6 269 022,81</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART G / FR0010581728	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 169,13	53 804,22
<b>Total</b>	<b>18 169,13</b>	<b>53 804,22</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART J / FR0013392404	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	-	-
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-



**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 864 804,27	66 405 952,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>41 864 804,27</b>	<b>66 405 952,25</b>

PART A / FR0010321828	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	23 123 606,21	30 988 401,47
<b>Total</b>	<b>23 123 606,21</b>	<b>30 988 401,47</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0011188275	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 180 047,68	34 501 688,91
<b>Total</b>	<b>18 180 047,68</b>	<b>34 501 688,91</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART G / FR0010581728	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	561 150,38	916 498,91
<b>Total</b>	<b>561 150,38</b>	<b>916 498,91</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART J / FR0013392404	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 11 mars 2005.

Devise					
EUR	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Actif net</b>	<b>608 096 166,25</b>	858 644 918,23	1 080 855 257,24	1 208 187 116,43	1 172 313 026,11

PART A / FR0010321828	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1 590 582,643</b>	1 739 313,253	2 430 806,146	3 135 115,24	3 607 449,799
<b>Valeur liquidative</b>	<b>209,92</b>	228,85	208,72	217,48	202,23
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>12,56</b>	16,50	3,54	18,76	17,26

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0011188275	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>165 757,133</b>	261 349,078	368 750,117	324 745,094	296 308,238
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 604,97</b>	1 716,99	1 534,74	1 566,81	1 426,45
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>128,02</b>	156,00	56,22	167,03	146,17

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

PART G / FR0010581728	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>38 817,565</b>	52 244,806	36 893,248	83 093,053	103 279,194
<b>Valeur liquidative</b>	<b>210,3</b>	226,88	204,77	211,16	194,61
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>14,92</b>	18,57	5,53	20,03	18,37

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART J / FR0013392404	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1</b>	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 000,</b>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	-	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	123 000,00	15 168 995,98	USD	2,49
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	142 000,00	15 399 900,00	EUR	2,53
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	238 000,00	14 479 920,00	EUR	2,38
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	113 650,00	15 588 234,00	EUR	2,56
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	455 336,00	29 810 252,58	GBP	4,90
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	243 100,00	21 101 080,00	EUR	3,47
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	1 073 200,00	24 028 948,00	EUR	3,95
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	1 234 400,00	22 704 582,70	GBP	3,73
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	177 550,00	18 411 935,00	EUR	3,03
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	938 300,00	19 925 552,08	GBP	3,28
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	222 000,00	7 341 540,00	EUR	1,21
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	1 024 100,00	23 451 890,00	EUR	3,86
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	708 500,00	12 303 102,50	EUR	2,02
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	270 700,00	23 415 550,00	EUR	3,85
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	87 600,00	6 258 144,00	EUR	1,03
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	311 300,00	15 347 090,00	EUR	2,52
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	75 780,00	15 246 936,00	EUR	2,51
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	63 200,00	16 318 240,00	EUR	2,68
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	283 200,00	24 553 440,00	EUR	4,04
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	365 400,00	25 880 391,95	CHF	4,26
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	577 850,00	23 063 521,93	DKK	3,79
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	502 496,00	19 584 673,54	DKK	3,22
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	1 383 000,00	21 614 433,66	GBP	3,55
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	714 332,00	12 050 780,84	EUR	1,98
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	1 370 600,00	24 629 682,00	EUR	4,05

## ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	4 453 300,00	12 291 538,90	GBP	2,02
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	273 300,00	23 757 969,00	EUR	3,91
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	134 300,00	18 748 280,00	EUR	3,08
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	119 000,00	12 452 604,11	CHF	2,05
NL0000009355	UNILEVER CVA	PROPRE	331 000,00	15 696 020,00	EUR	2,58
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	217 300,00	25 074 831,21	USD	4,12
US9815581098	WORLDPAY INC	PROPRE	318 900,00	21 316 710,69	USD	3,51
<b>Total Action</b>				<b>597 016 770,67</b>		<b>98,18</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>597 016 770,67</b>		<b>98,18</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-254 235,79	EUR	-0,04
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	11 325 929,64	EUR	1,86
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	97 073,04	EUR	0,02
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>11 168 766,89</b>		<b>1,84</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-86 574,18	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 193,79	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-4 322,47	EUR	-0,00
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	0,00	2 719,13	EUR	0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-89 371,31</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>11 079 395,58</b>		<b>1,82</b>
<b>Total Echiquier Major SRI Growth Europe SRI GROWTH EUROPE</b>				<b>608 096 166,25</b>		<b>100,00</b>

**ANNEXE AU RAPPORT**  
**destinée aux souscripteurs suisses**

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant du Fonds suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Fonds, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 1928, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR